



**ARRETE N° 2026 – 421**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Réservation Places de stationnement**  
**Parking du Bassin de l'Est**  
**CHARITY RALLYE 2026**  
**Samedi 13 Juin 2026**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL,

**VU la demande de Mr KLAUCK – Classic Dépôt 54 GmbH, afin, dans le cadre du Charity Rallye 2026, de réserver 25 places de stationnement, situées sur le Parking du Bassin de l'Est (à gauche de la Grande Roue), le Samedi 13 Juin 2026, à partir de 14h00, jusqu'au Dimanche 14 Juin 2026, 10h00,**

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** Le Demandeur est autorisé dans le cadre du CHARITY RALLYE 2026, à réserver 25 places de stationnement situées sur le PARKING DU BASSIN DE L'EST (à gauche de la Grande Roue), le SAMEDI 13 JUIN 2026, à partir de 14H00, jusqu'au DIMANCHE 14 JUIN 2026, 10H00.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit, sur le parking du Bassin de l'Est, partie délimitée par des barrières, à la date et horaires cités dans l'Article 1 et réservé aux véhicules de l'association.

**ARTICLE 3 :** Le règlement des places de stationnement s'effectuera à l'horodateur.

**ARTICLE 4 :** Des barrières et des panneaux avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par les Services Techniques Municipaux et mis en place par la Police Municipale.

Pour l'ouverture du portique limiteur de hauteur, contacter la patrouille de la Police Municipale au 06.75.38.60.91.

**ARTICLE 5 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et au demandeur, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 11 Mai 2026,

Pour le Maire, et par délégation

L'Adjointe à la Circulation et au Stationnement : Marlène FAUVEL

